

Reglement interieur association dart's Sanook

GENERALITES-

Tout membre adhérent devra avoir pris connaissance du règlement intérieur dans son intégralité.

L'association s'interdit toute manifestation, toute discussion présentant un caractère politique ou confessionnel ou toute disposition présentant un caractère discriminatoire dans l'organisation et dans la vie de l'association.

Conformément à l'article L131.9 du Code du Sport, elle participe à l'exécution d'une mission de service public. » - Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le Bureau. Ce montant comprend le prix de la licence et la part destinée au fonctionnement de l'association.

LA DISCIPLINE-

Tout membre est tenu d'observer une attitude correcte dans ses gestes et ses propos, tant envers les dirigeants et membres de l'association qu'envers les spectateurs, adversaires et arbitres. -Les altercations et les rixes seront sanctionnées y compris sur le lieu des compétitions et podiums

Tout vol ou détérioration de matériel par un membre de l'association fera l'objet de poursuites judiciaires et l'exclusion.

L'installation et le rangement du matériel est l'affaire de tous.

LES MEMBRES-

La qualité de membre se perd :

- par démission
- par mutation
- par exclusion pour non-respect des règles de sécurité, non-paiement de cotisation ou pour une attitude contraire à l'esprit sportif

RECLAMATIONS-

Tout membre ayant une réclamation à formuler est tenu d'en informer un membre du Bureau. Il appartient à chacun de veiller sur ses biens personnels. Le club ne peut être tenu responsable de la

détérioration, de la perte ou du vol des effets personnels.

L'ASSOCIATION ET SON FONCTIONNEMENT

L'association est dirigée par un Comité Directeur dont les membres sont élus par un vote à chaque fin de saison par tous les membres à jour de leurs cotisations.

LES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION-

Elles sont constituées par les subventions des collectivités publiques, les cotisations des membres actifs, dirigeants, honoraires et bienfaiteurs, les dons et recettes diverses.

LE BUREAU-

Il comprend au moins 3 membres ayant atteint la majorité légale. Les membres sont réputés démissionnaires lors de la réunion de fin de saison et sont rééligibles. Le Bureau est élu par le président en début de saison.

Le bureau gère le budget, dresse le calendrier des manifestations de l'association et statue, le cas échéant, sur les éventuelles sanctions.

LE PRESIDENT-

Il a la responsabilité de l'ensemble de l'Association qu'il gère et administre en collaboration avec le Bureau. Il représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile.

LE SECRETAIRE-

Il est chargé de toute la documentation de l'association (courriers, convocations, etc...). Il tient à jour les comptes-rendus des réunions du Bureau. Il tient le registre coté et paraphé destiné à la Préfecture sur lequel sont inscrits tous les changements intervenant dans la structure de l'association (nom des membres élus chaque année). Il est chargé de faire les déclarations légales à la Préfecture, à la Mairie, et à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

LE TRESORIER-

Il est chargé de la tenue de la comptabilité de l'association. Le registre de comptabilité est présenté à chaque réquisition du Président et tenu à disposition et à jour à chaque réunion de Bureau. Il assure l'ensemble des opérations financières de l'association. Les recettes feront obligatoirement l'objet d'un dépôt bancaire. Les dépenses seront obligatoirement réglées avec un justificatif de paiement.

LES CAPITAINES-

Le capitaine est choisi par son équipes et/ou sa doublette. Il a pour charge la tenu de son effectif et en a la gestion et la responsabilité. Il se doit de prendre contact avec les capitaines adverses pour l'organisation des matchs, d'être en relation étroite avec l'établissement qui accueille l'évènement du championnat et ai tenu à respecter le calendrier. Il se doit également de remplir les résultats du championnat sur l'espace en ligne du club et d'être le porte-parole de l'équipe lors des réunions organisé par le bureau.